



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Appelés

Question écrite n° 50177

Texte de la question

M Pierre Lequiller attire l'attention de M le ministre de la défense sur la situation des jeunes gens effectuant leur service national, depuis octobre 1991, au titre de volontaire formateur informaticien. Il souhaite savoir si ces jeunes gens, dont le statut n'est pas assimilable au statut de scientifique du contingent, bénéficient bien de la réduction à dix mois du service national actif.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de loi modifiant le code du service national, qui fait actuellement l'objet d'une discussion au Parlement, prévoit que la durée du service actif est ramenée à dix mois pour les appelés du contingent incorporés à partir du 1er octobre 1991. Les jeunes gens appelés à servir comme volontaires formateurs en informatique doivent bénéficier de la réduction à dix mois de la durée de leur service.

Données clés

Auteur : [M. Lequiller Pierre](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50177

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4668